

## Compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 juin à 20 heures, le conseil municipal de la commune de BELABRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de BELABRE, sous la présidence de Laurent LAROCHE, maire de BELABRE.

**Présents :** Laurent Laroche maire, Vanessa Barbonnais, Laurence BARITAUD, Karine BERTHOMIER, Sandra DUBOS, Christian GUILLOT, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Claire MAIMIN, Vincent MANTEAU, Jacques MARTINAUD, Alain NEVIERE, Jean-Marc POUGET

**Excusés :** Aude DESTOUCHES  
Suzanne MARCHAND (pouvoir à Laurent Laroche)

**Secrétaires de séance :** Vanessa BARBONNAIS et Christian GUILLOT

### Ordre du jour :

1. Présentation de la société EES.
2. Organisation des élections régionales et départementales.
3. Urbanisme : choix de la collectivité pour instruire les actes d'urbanisme
4. Convention ADESLI
5. Convention Route de d'Artagnan
6. Recrutement agent parcours emploi compétence
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20H

### 1. Présentation de la société EES :

Messieurs, Polin et Chancelier, sont venus présenter leur société ainsi qu'un projet qui pourrait voir le jour dans quelques années. En effet, un parc de panneaux photovoltaïques pourrait naître au sein de notre commune et plus précisément aux Tardets sur le terrain de monsieur Bouchard.

Le but serait donc d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol en harmonisation avec la faune et la flore. Les panneaux sont à 97% recyclables et n'engendreront aucun coût à la commune. En effet ils sont construits avec de l'aluminium, du verre et du silicium, des éléments recyclables.

C'est un projet qui est pour le moment en cours de réflexion et le conseil municipal doit donner son avis. Le calendrier prévisionnel de la société serait :

- Etude durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation fin 2022
- Estimation de l'année d'autorisation 2023
- Estimation du démarrage de la construction 2024/2025

Plusieurs points ont été abordés, sur la gestion du site, la possibilité d'éco pâturage, la durée de vie des panneaux est d'environ 20 ans.

### 2. Organisation des élections régionales et départementales :

Des visières, des masques ainsi que du gel hydroalcoolique seront mis à disposition des assesseurs. L'ensemble de ces personnes seront vaccinées. En effet, l'obligation était d'avoir un test PCR négatif de moins de 48h ou d'être vacciné.

M. Laroche tient à remercier l'ensemble des bénévoles présents pour tenir les bureaux de vote et pour le dépouillement.

Pour l'organisation il ne devra pas y avoir plus de 6 personnes dans la salle des fêtes. Et pour le dépouillement une trentaine de personnes pourront être accueillies en plus des personnes qui procéderont au dépouillement.

### **3. Urbanisme : choix de la collectivité pour instruire les actes d'urbanisme.**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, il sera obligatoire de choisir un organisme instructeur pour les actes d'urbanisme. En effet la DDT n'exercera plus ce service.

Deux organismes ont été proposés ; SDEI et Brenne Val de Creuse (BVC), les tarifs sont les mêmes sauf pour la partie permis d'aménager, 120€ pour SDEI et 250 pour BVC. Pour des raisons de proximité et de rapidité la plupart des communes voisines ont choisi BVC.

A l'heure actuelle les certificats d'urbanisme sont faits par les secrétaires de mairie puis vérifiés par la DDT. Dès lors ils pourraient toujours être gérés par une secrétaire, une formation pourrait être suivie et la personne pourra instruire les CUA et CUB. En ce qui concerne les permis de construire, soit la commune se charge de transmettre le dossier à cet organisme soit c'est au propriétaire de le faire.

La proposition de choisir Brenne val de creuse est soumise au vote par monsieur le maire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. Convention ADESLI**

Un surveillant de baignade a été sollicité pour s'occuper du plan d'eau durant juillet et août. Un contrat de 35H, avec l'ADESLI, a été signé.

Le jeune homme, Clément Chevalier, effectuera la surveillance de 14H à 19H tous les jours de la semaine. Il restera donc 5H qui pourront donc être dédiées à des surveillances de cours (d'aquagym) le matin. Monsieur Chevalier sera logé gratuitement à l'ancienne poste et les frais d'eau et d'électricité seront remboursés par l'association ADESLI. Le logement étant non meublé un appel aux dons pour une table, une gazinière, un frigo, lit, a été fait.

Cet emploi aura un cout d'environ 8550€, (sur cette somme sont comptabilisés les frais de fonctionnement de l'ADESLI) une demande de subvention a été faite dans le cadre de l'animation sportive et pourrait avoir une valeur de 50%.

Alain Nevière a assisté à l'assemblée générale de cette association et nous informe qu'elle emploie une quarantaine de personnes/animateurs et que ce sont les déplacements qui génèrent le plus de frais. Elle est en déficit de 30000€.

### **5. Convention Route de d'Artagnan**

Le célèbre d'Artagnan a emprunté différentes routes afin de servir le royaume de Louis XIII. Afin de découvrir son parcours, 6 routes ont été identifiées et l'une d'elle devait à l'origine passer

à Chalais, mais pour des raisons de désaccord entre différentes parties, la décision a été de déplacer une partie de ce sentier sur Bélâbre.

La proposition d'accepter le passage de cette route sur la commune est soumise aux votes.

Elle est adoptée à l'unanimité.

## **6. Recrutement agent parcours emploi compétence**

À la suite de la visite du cimetière qui a suivi le dernier conseil municipal, il a été décidé de trouver quelqu'un pour entretenir le cimetière. La première option était de prendre une entreprise type Idée en Brenne. Sur deux organismes choisis, l'un n'a pas voulu donner suite et l'autre a proposé un devis de l'ordre de 8000€ pour 2 mois. Monsieur le maire ayant assisté à une intervention de pôle emploi lors d'une réunion à la communauté de communes, a proposé de recruter grâce au parcours emploi compétence. En effet cela permet à la commune d'embaucher 2 personnes pendant 6 mois pour un budget total d'environ 4200€. Un rendez-vous avec pôle emploi est prévu le 22 juin pour signature de la convention.

## **7. Questions diverses**

- Monsieur le maire nous fait part de son désappointement concernant deux lettres qui lui ont été adressées anonymement sur l'entretien des cimetières. La discussion est ouverte au sein de notre commune et il est dommage de ne pas venir s'adresser directement à monsieur le maire. De plus c'est un sujet sur lequel nous travaillons au sein du conseil.
- Monsieur le maire met à la délibération les honoraires du géomètre pour une petite partie de terrain près du plan d'eau appartenant à Mme Bordier, et qui le cède à la commune pour 1€ symbolique. Le montant soumis à l'approbation du conseil est de 1009,02€. Ce budget est adopté à l'unanimité.
- A la rentrée scolaire, il y aura 4 enfants handicapés au sein de l'école. Pour l'un d'entre eux un aménagement spécifique est requis. En effet, cet enfant a besoin d'un bureau adapté à sa morphologie. Le Lions Club pourrait donner une participation, et les commerçants Bélâbrais pourraient pratiquer l'arrondi à l'euro supérieur. Le devis de 1100€ est soumis à l'approbation du conseil. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Madame Sabine Renard Giraud souhaite céder à la commune une grange située rue des remparts. Elle souhaiterait que la commune crée un espace public. Cette donation est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.
- Monsieur le maire demande qu'un conseiller le remplace à l'AG d'initiative Brenne car il y assiste en tant que président du PNR.
- Gestion des eaux pluviales : Intervention du CPIE en septembre à l'automne, avis favorable.

- Monsieur le maire a eu un rendez-vous avec monsieur Meunier de l'UT36, afin de discuter de notre projet sur les aménagements de l'avenue Jean Jaurès.
- Ciné en campagne du 19 au 28 Aout :
  - Le 19 à St Hilaire, le film projeté sera L'école buissonnière.
  - Le 20 à Tilly, le film projeté sera Babe.
  - Le 21 à Bélâbre, le film projeté sera Médecin de campagne.
 Un food truck ou des associations locales seront sollicitées afin d'assurer la vente de repas et de boissons avant et après la projection.
- Le 4 juillet auront lieu les échappées à vélo.
- Eglise de Bélâbre et Chapelle de Jovard : Michel Jouanneau informe l'ensemble du conseil que les bénitiers de l'église sont cachés par des chaises. Les tableaux présents dans ces lieux seraient sans doute à restaurer ou bien à sortir car ils sont justes stockés. Il se propose donc de contacter la personne qui s'occupe de l'église. La porte de la chapelle de Jovard est en mauvais état. M et Mme Grandazy propose de faire changer cette porte. Il a demandé un devis à l'entreprise Duval.
- Le terrain de foot est en travaux, l'entreprise sèmera la pelouse fin juin début juillet. Francis Pain voudrait que le stade soit tondu toutes les semaines. Il se propose de le faire avec le matériel communal. Il faut se renseigner auprès des assurances.
- Le panneau pour le plan d'eau est en cours de réalisation. En effet, un arrêté doit être pris car l'accès au plan d'eau sera interdit aux animaux et le port du maillot de bain obligatoire.
- Il avait été décidé de remplacer les salons de jardin disponibles au camping, Alain Nevière a acquis ces salons lors d'une promotion et a donc avancé les frais car la mairie n'avait pas de compte dans ce magasin. Le montant s'élève à 249,70€ pour 5 salons de jardin. Le remboursement de ces frais est soumis au vote.  
Il est adopté à l'unanimité.

**Calendrier :**

- 15 juin commission cimetièrre
- 17 juin commission école
- 4 juillet échappé à vélo MOVA
- 10 juillet cérémonie du 10 juillet
- 13 juillet le feu d'artifice

Monsieur le maire sera absent du 29 juillet au 10 aout et du 28 aout au 4 septembre.

Fin du conseil municipal à 23h15.